



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le 15 MARS 2019

Madame, Monsieur, *Chères et Chers Collègues*

La science et les scientifiques ont toujours accompagné notre pays dans ses transformations culturelles, économiques, technologiques, sociales et politiques les plus profondes. Cette place singulière occupée par la recherche fait partie intégrante de notre histoire et de notre culture.

Cette tradition nous honore et nous oblige : réaffirmer cette place singulière, c'est réaffirmer le fait que sans une recherche forte, qui dispose des moyens et du cadre de développement nécessaires pour faire avancer le front des connaissances et de l'innovation, notre pays ne sera pas en mesure de relever les grands défis intellectuels, technologiques, économiques et sociaux qui sont devant lui.

Chacun le voit bien : qu'il s'agisse d'aller jusqu'au bout de la transition écologique, de mesurer les impacts du changement climatique ou de construire les outils et pratiques nouvelles qui nous permettront de faire à nouveau pleinement société, rien ne sera possible sans de nouveaux progrès du savoir et des connaissances.

C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre a souhaité que soit engagée dès maintenant la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. C'est un choix résolu en faveur de la science, un témoignage de confiance dans la recherche française et dans tous ceux qui, comme vous, ont choisi de la faire vivre en s'engageant dans les carrières scientifiques. C'est reconnaître la spécificité de la vocation qui est la vôtre et les besoins particuliers qui sont ceux des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs comme des personnels d'appui et de soutien à la recherche.

Parce que la marche de la science s'inscrit dans le temps long, il est indispensable de donner un cadre pluriannuel à notre effort en faveur de la recherche, (synonyme de visibilité et de stabilité). L'objectif, c'est de vous garantir ainsi que vous disposerez, dans la durée, des moyens nécessaires pour vous engager dans les voies nouvelles, dans les voies risquées que vous explorez. Car ce sont elles qui mènent aux plus grandes ruptures et aux plus belles innovations conceptuelles ou méthodologiques.

Face à une concurrence internationale de plus en plus vive, cette loi de programmation pluriannuelle vise également à donner à la recherche les moyens de ses ambitions en renouvelant la stratégie qui est la nôtre sous trois angles.

Le premier enjeu est celui du financement des projets, des programmes et des laboratoires. Il est en effet temps que nous dépassions les oppositions entretenues depuis des années. L'essentiel n'est pas de choisir entre financements récurrents, financements compétitifs et programmes prioritaires. L'essentiel est de garantir que chaque projet pourra être financé au bon niveau, quelle que soit sa coloration disciplinaire, qu'il relève de la démarche la plus fondamentale ou de la recherche la plus appliquée. Cela veut dire aussi vous permettre d'accéder aux équipements qui sont indispensables pour faire progresser vos travaux.

Le deuxième enjeu de cette loi de programmation pluriannuelle est celui de l'attractivité des carrières et des emplois scientifiques. La science, c'est une évidence, ne vit que par les hommes et les femmes qui la font grandir au quotidien. Nous ne pouvons donc pas imaginer l'avenir de notre recherche sans nous interroger sur la place qui leur est faite aujourd'hui et qui leur sera réservée demain.

Chacun le voit bien : si nous voulons attirer ou garder de nouveaux talents venus de tous les horizons, il est essentiel de repenser l'entrée dans la carrière scientifique, en termes d'âge et de mode de recrutement, de niveau et de mode de rémunération. Mais il nous faut aussi mieux valoriser son déroulement, en veillant à reconnaître la diversité des missions que vous exercez et à permettre à chacun d'évoluer au fil de sa carrière.

Enfin, cette loi n'irait pas au bout de ses ambitions si elle n'accompagnait pas la recherche jusqu'à l'innovation. Car nous devons non seulement faire avancer le front des connaissances, mais aussi ménager la place, dans nos organisations et nos pratiques, qui permettra aux ruptures conceptuelles et technologiques portées par la recherche de se diffuser aussi rapidement que possible dans l'ensemble du tissu social et économique.

Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine au cours des dernières années, mais nous pouvons aller plus loin encore, en favorisant l'investissement privé dans la recherche privée et publique et en affirmant une véritable culture de la coopération avec le monde de l'entreprise. Cela suppose de faciliter les interactions dans le respect des attentes et des contraintes de chacun, de mobiliser nos dispositifs de transfert, qui doivent gagner en cohérence et en efficacité, et afin de stimuler la recherche partenariale.

Si le Premier Ministre a dessiné les contours de la future loi de programmation en ouvrant ces trois chantiers du financement, des carrières et de l'innovation, il a aussi donné la liberté et d'en définir le contenu précis à chacun de ceux et de celles qui font notre recherche.

Trois groupes de travail composés de parlementaires, de scientifiques français et étrangers, de directeurs d'organisme, de présidents d'universités et d'acteurs industriels ont été mis en place. Ils sont chargés de formuler des propositions qu'ils me remettront d'ici cet été.

Ces groupes de travail ne réfléchiront pas en vase clos : ils ont vocation à se faire l'écho des aspirations, des besoins, des idées, des solutions, des alertes et de l'imagination de l'ensemble de la communauté scientifique française.

Cette loi, je souhaite qu'elle appartienne à tous ceux qui sont engagés dans notre recherche au quotidien. Chaque chercheur, chaque enseignant-chercheur, comme chacun des personnels

ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques doit pouvoir faire entendre sa voix dans les échanges qui vont se nouer autour de ce texte, afin de pouvoir se reconnaître dans le projet qui sera soumis au Parlement en 2020.

C'est pourquoi, au-delà des échanges qui seront organisés par chacun de ces groupes, j'ai souhaité qu'un site Internet soit mis en place afin de vous permettre de recueillir vos analyses et propositions :

<https://gouvernement-et-citoyens.consultation.etalab.gouv.fr/consultation/consultation-du-mesri/presentation/vers-une-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche>

L'élaboration d'une loi de programmation de la recherche constitue une opportunité unique, attendue et réclamée depuis longtemps par la communauté scientifique. Il est essentiel que chacun d'entre vous puisse s'en saisir pleinement, pour garantir et préparer l'avenir de notre recherche – et donc de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.



Frédérique VIDAL